

Commune de DOMSURE  
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal  
Du 19 septembre 2024 à 19h30

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents : 10

Absent excusé : 1

Votants : 10

Date de la convocation et affichage : 14/09/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

---

Présents : Patrick VACLE, Brigitte FISCHER, Mathilde FERRIER

Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Patrick BOUILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Brenda COSTANZO, Christine DROUILHET, Pauline MICHEL,

Absent excusé : Lilian BILLET

Secrétaire de séance : Pauline MICHEL

---

## ORDRE DU JOUR

### ► Bâtiments communaux

- Bar restaurant
- Point projet aménagement terrain de jeux
- Point projet WC publics
- Point projet toit alambic
- Pompe arrosage automatique
- Plomberie – vannes arrête wc salle des fêtes – école
- Devis marquage au sol
- Devis entreprises

### ► RPI

- Rentrée scolaire

### ► Garderie Les Ptits Beaudoms

### ► Baux ruraux

- Mise à jour baux verbaux – Service Gestion Comptable

### ► Marché

### ► Voirie

- Lotissement Clos de la Parnelle
- Achats panneaux – petits matériels signalisation
- Devis réfection routes

### ► Commission électorales

- Commission radiations

### ► Divers

- Repas Agents-Elus
- Affaires diverses
- Plantes devis Zins

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

## ► **Bâtiments communaux**

### - Bar restaurant :

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Atelier 71 a été recontactée fin août afin d'envisager le lancement des appels d'offres.

Un premier contrôle amiante/plomb avant travaux devait être fait au plus tôt. Contact a été pris auprès de différentes entreprises. La société Socotec a finalement effectué ce contrôle mercredi pour un montant de 1058,00 € TTC. Le rapport sera transmis prochainement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'établir différents contrats de contrôle avant et pendant la réalisation des travaux du bar restaurant. Différentes entreprises ont été sollicitées.

## **DEL 2024-34 : Commission de contrôle technique et de coordination Sécurité pour les travaux du Bar restaurant**

Monsieur le Maire présente les différents devis proposés par les entreprises Socotec et Alpes Contrôles pour les missions de contrôle Technique et de Coordination Sécurité pour les travaux de rénovation énergétique et réaménagement du Bar Restaurant Salmone Faye situé 1 route de Coligny 01270 Domsure, à savoir :

- Socotec : Pass confiance comprenant les missions de contrôle technique (LP, LE, SEI, HAND), coordination SPS, attestation accessibilité handicapé pour un montant total de 5 900,00 € HT

-Alpes Contrôles Agence de Bourg en Bresse 261 rue de Schutterwald 01000 Saint Denis les Bourg : Contrôle technique de construction comprenant les missions (ATHAND, HAND, LE, LP, SEI pour un montant de 2 750,00 € HT et la coordination de la santé pour un montant de 2 450,00 € HT soit un total de 5 200,00 € HT.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Décide** de valider l'offre de l'entreprise Alpes-Contrôles pour un montant de 2 750,00 € HT et la coordination de la santé pour un montant de 2 450,00 € HT soit un total de 5 200,00 € HT.

- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire explique les derniers changements évoqués lors de la réunion avec l'entreprise Atelier 71 à savoir une cloison à enlever dans la cuisine du restaurant. Ces travaux ne permettront pas l'utilisation de la cuisine pendant plusieurs jours. Question sera posée à l'assureur des bâtiments publics de la possibilité d'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes et de la salle annexe pendant cette période. A suivre....

### - Point projet aménagement terrain de jeux :

La table de ping-pong a été livrée pendant l'été.

Les petites cages de football ont été démontées par sécurité.

L'aménagement du circuit VTT et circuit de promenade est à l'étude par l'entreprise Petitjean.

### - Point projet WC publics :

Il sera aménagé une chape accès handicapé et wc handicapé ainsi que deux urinoirs.

### - Point projet toit alambic :

Monsieur le Maire présente un premier devis de l'entreprise SARL Benoit 1156 route du Villard 01270 DOMSURE pour un montant de 13 101.14 € TTC comprenant une reprise totale de la toiture. Il s'avère que certains matériaux pourront être récupérés et réutilisés. De nouveaux devis seront demandés.

### - Pompe arrosage automatique :

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BALLAND 813 Avenue Léon Blum 01500 Ambérieu en Bugey pour un montant de 15 462,00 € TTC, comprenant la création d'un nouvel arrosage automatique, le raccordement des coffrets électriques au sous-sol, l'installation d'une pompe dans la cave et l'installation d'un réseau goutte à goutte le long du massif de l'école. Vu le montant estimé, se pose la question de nouveaux devis pour comparaison.

### - Plomberie – vannes arrêts wc salle des fêtes – école :

Monsieur le Maire explique qu'aucune vanne d'arrêt n'a été installée dans les WC de la salle des fêtes ou à l'école. En cas de fuite, il est nécessaire de se déplacer jusque dans la chaufferie.

De même, il a été constaté que les ampoules installées lors de la réhabilitation des bâtiments «école, salle des fêtes, mairie » ne sont plus fabriquées aujourd'hui. Leur remplacement en version Led va nécessiter soit le changement des bases lumineuses soit la mise en place d'adaptateur éventuel lorsqu'il existe.

Après discussion, le conseil municipal valide la venue d'un plombier et d'un électricien pour faire le point sur ces travaux de maintenance.

- Devis marquage au sol :

L'entreprise doit intervenir lorsque les conditions climatiques sont stables, ni trop chaud et pas de pluie. M Billet, qui gère le dossier, étant excusé, contact sera repris avec l'entreprise ultérieurement.

► **RPI**

- Rentrée scolaire :

Les élus de Beaupont et Domsure se sont rendus dans les deux écoles du RPI pour la traditionnelle visite de rentrée.

19 Petite section 20 Moyenne section et 14 Grande section pour Domsure.

Mme Brunet est remplacée le lundi et le mardi.

Mme Michel est remplacée le lundi.

16 CP - 6 CE1 pour la classe de Mme Duvernay soit 22 élèves

7 CE1 - 15 CE2 pour la classe de Mme Robert soit 22 élèves

15 CM1 – 10 CM2 pour la classe de Mme Ferlet soit 25 élèves

Mme Ferrier Mathilde fait état de différentes demandes à savoir :

L'achat de nouveaux draps pour faire face aux petits accidents de sieste plus nombreux en cette rentrée.

L'achat de mallettes anti-attentat.

La mise en place d'une sonnette au portail.

► **Garderie Les Ptits Beaudoms**

La forte présence des enfants sur les créneaux de 7h30 8h30 le matin et 17h30 le soir nécessite le recrutement et la mise à disposition d'un nouvel agent contractuel afin de respecter les taux d'encadrement des enfants accueillis. Un contrat sera établi pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 23/09/2024 au 20/12/2024 dans un premier temps.

<b>DEL 2024-33 A: Périscolaire - Accroissement temporaire d'activité – création d'un emploi de surveillance, garde d'enfants lors des temps périscolaires</b>
---

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de recruter une personne supplémentaire affectée à la surveillance et à la garde d'enfants sur le grade d'adjoint technique territorial afin de respecter les taux d'encadrement des enfants accueillis à la garderie périscolaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI L'EXPOSE DU MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial du 23/09/2024 au 20/12/2024 chargé de la surveillance, animation et garde d'enfants de 3 à 11 ans, scolarisés au RPI Beaupont-Domsure, lors des temps périscolaires ;

- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4.30 heures hebdomadaires, excepté durant les périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances) ;

- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, indices brut 367, majoré 366 ;

- **AUTORISE** le paiement d'heures complémentaires ;

- **AUTORISE** le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat d'engagement qui en découle.

Les travaux visant à casser un mur pour agrandir l'espace et la mise en place d'un placard ont été réalisés peu de temps avant la rentrée. Restent quelques finitions de peinture.

### ► **Baux ruraux**

- Mise à jour baux verbaux – Service Gestion Comptable :

Le Service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse demande de justifier l'émission de titres pour la location de terrains communaux à certains agriculteurs. Après recherches auprès du notaire, il s'avère que certains baux n'ont jamais été transcrits par écrit mais sont restés verbaux depuis les années 2000.

L'article 1715 du code civil précise que lorsque le bail a reçu un commencement d'exécution, la preuve du bail verbal peut être apportée par tout moyen (paiement des loyers, production de quittances).

## **DEL 2024-36: Régularisation baux ruraux pour location de terrains communaux**

Monsieur le Maire explique que le service de gestion comptable de Bourg en Bresse demande de justifier l'émission de titres de fermage pour certaines locations de terrains communaux

Une première délibération en date du 13 décembre 2000 précisait que le bail des terrains communaux, en date du 20 juin 1982, était arrivé à échéance le 11 novembre 2000 et que, suite aux opérations de remembrement sur le territoire de la commune, des modifications étaient intervenues au niveau des locations de certains terrains communaux. Le conseil municipal avait donc décidé de rédiger de nouveaux baux de locations à compter du 11 novembre 2000.

Après vérification dans les archives papiers et auprès du notaire, il s'avère qu'aucun document n'a été édité, ni signé.

Monsieur le Maire propose donc d'établir de nouveaux baux ruraux pour les agriculteurs concernés en rappelant qu'il s'agit bien à l'origine de baux verbaux dont la preuve de contrat est constituée par le règlement des fermages toutes ces années.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Approuve** la rédaction et la signature des nouveaux baux ruraux étant précisé qu'il s'agit bien d'une continuité de bail qui reprend l'antériorité depuis l'origine.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.
- **Autorise** le Maire à émettre et à signer les titres de fermage, après mise à jour suivant arrêté préfectoral actualisant les maxima et minima chaque année.

### ► **Marché**

Le marché prévu initialement le 13/09/2024 a été reporté au 27/09/2024 à la demande du responsable des exposants du fait de la faible fréquentation sur les marchés habituels en cette période de rentrée.

A noter un marché de Noël organisé à Beaupont par le Sou des Ecoles le 07/12/2024.

La Garderie Les Ptits Beaudoms exposera ses créations lors du marché de Noël à Domsure le 20/12/2024.

### ► **Voirie**

- Lotissement Clos de la Parnelle :

Fissures dans la chaussée à surveiller et à combler.

- Achats panneaux – petits matériels signalisation :

Monsieur le Maire énumère les différents achats à prévoir à savoir : panneaux 30, panneaux interdiction de stationner, des piquets rouges de signalisation de chaussée déformée, un nouveau gyrophare pour le tracteur...

- Devis réfection routes :

## **DEL 2024-32 A : Budget Commune : Devis travaux voirie**

Monsieur Lilian Billet, 1er adjoint, rappelle que la commune de Domsure a repris la compétence voirie jusqu'alors gérée par Grand Bourg Agglomération.

Depuis 2021, des études ont été faites afin de procéder à la reprise de la voirie.

La commune de Domsure ne faisant plus partie du regroupement de commandes voirie,

Il a donc été demandé plusieurs devis afin de procéder à ces travaux :

- SAS EMDE 6 route de l'Etang 39190 Maynal : 81 894.21 € HT soit 98 273.05 € TTC

- SASU TIPI TP : 90 670.00 € HT soit 108 804.00 € TTC

- EURL Boisson Christian TP 4 chemin des Vignes 39320 Andelot Morval 80 000.00 € HT soit 96 000.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de l'entreprise EURL Boisson Christian TP
- **VALIDÉ** les devis de l'entreprise EURL Boisson Christian TP N° DEV3219 pour un montant de 80 000.00 € HT soit 96 000.00 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

► **Commission électorales**

- Commission radiations :

Monsieur le Maire explique que la commission électorale devra se réunir afin de faire le point sur les différentes radiations à envisager suite aux retours des plis lors des dernières élections. Une date de réunion sera proposée à la commission prochainement.

► **Divers**

- Repas Agents-Elus :

La date du 26 octobre 2024 à midi est retenue et sera diffusée auprès des agents.

- Affaires diverses :

La réunion d'élaboration du calendrier des fêtes intercommunales est fixée au vendredi 04 octobre 2024 à Domsure dans la salle du conseil. Les invitations seront transmises aux présidentes et présidents des associations communales et intercommunales.

- Panneau d'affichage et autres :

Monsieur le Maire explique que le panneau d'affichage extérieur à la mairie est trop petit. Il sera nécessaire d'envisager l'achat d'un nouveau panneau plus grand. Différents devis seront demandés.

- Panneau pocket :

**DEL 2024-35 : Adhésion application panneau pocket**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité d'adhérer à l'application Panneau Pocket. Le sujet avait été évoqué en début d'année mais laissé sans suite.

Les moyens de communication actuels sont la messagerie et les plis dans les boîtes aux lettres. Panneau pocket permet aux mairies de diffuser des informations et des alertes aux habitants par le biais de notification sur leurs smartphones. Cette application mobile simple et efficace permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune et est totalement gratuite pour les habitants.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Décide** d'adhérer à l'application Panneau Pocket au prix de 130,00 € TTC annuel
- **Autorise** le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier

- Devis plantes cour école :

L'entreprise Le jardin des Lusy à Domsure a été interrogée sur la fourniture d'arbustes pour faire de l'ombrage dans la cour de l'école, avec des pots colorés pour agrémenter l'espace de jeux des enfants. Contact sera repris pour plus de précisions et d'autres devis seront demandés.

- La réunion se termine à 22h00.

**Date du prochain conseil municipal : jeudi 24 octobre 2024 à 19h30**